

Mariage du :
Entre :

et



PROJET DE MARIAGE

Conditions de dépôt du dossier

- Être titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité
- Fournir le dossier joint complété et signé
- Les pièces doivent être déposées par les futurs époux au plus tôt un an et au plus tard 3 semaines avant la date de célébration
- Toutes les pièces sont à produire en ORIGINALES ET PHOTOCOPIES
- La date du mariage ne pourra être définitive qu'au dépôt du dossier complet en présence des deux futurs époux
- Le dépôt de votre dossier de mariage se fait uniquement sur rendez-vous au 01.30.95.51.18

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8H30-12H	13H30-17H30 SUR RENDEZ-VOUS + PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
MARDI	8H30-12H	13H30-17H30 SUR RENDEZ-VOUS
MERCREDI	8H30-12H	14H00-17H30
JEUDI	8H30-12H	13H30-16H30 SUR RENDEZ-VOUS + PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
VENDREDI	8H30-12H	13H30-16H00 SUR RENDEZ-VOUS

Mariage du :
Entre :

et

LES RÈGLES À OBSERVER LE JOUR DE LA CÉRÉMONIE

➤ Respect de l'horaire

Afin de garantir du bon déroulement des cérémonies, les futurs époux sont priés de se présenter quinze minutes avant l'horaire qui leur a été réservé.
Les mariages sont célébrés dans la salle du Conseil de la Mairie

➤ Accès et stationnement

Il existe 6 parkings aux abords de la Mairie (voir plan annexe).

➤ Sont interdits à l'intérieur de la mairie :

- Les animaux hormis les chiens d'aveugles ou d'assistance
- Les lancers de pétales, riz, confettis...
- Les manifestations religieuses
- Les groupes de musiciens

Le non-respect de ces règles et les comportements de nature à troubler l'ordre public, entraîneront l'annulation de la cérémonie par l'Officier de l'état civil.

ORGANISATION ET PERSONNALISATION DE LA CÉRÉMONIE

➤ Musique

Une installation sonore peut être mise en place pour l'occasion.
Vous pouvez demander, au moment du dépôt de votre dossier, à ce qu'une musique particulière soit diffusée au moment de l'entrée des mariés ou à la fin de la cérémonie.

Attention : les groupes de musiciens ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la Mairie.

➤ Échanges de vœux, d'alliances et/ou lecture d'un texte

Si vous souhaitez échanger des alliances, il convient d'en informer l'officier d'état civil avant la cérémonie.

➤ Photographie et Films

La prise de photos et d'images sont autorisées dans l'enceinte de la Mairie.

Mariage du :
Entre :

et

PIÈCES À PRODUIRE POUR CHACUN

☐ la copie intégrale des actes de naissance (Article 70 du code civil)

➤ Datée de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier si naissance en France métropolitaine et pour les français dont les actes sont détenus par le service central de l'état civil à Nantes.

Faire la demande auprès du Ministère des Affaires Étrangères par :

courrier : Service Central de l'État Civil – 11 rue de la Maison Blanche 44 941 Nantes Cedex 9

internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405>

➤ Datée de moins de 6 mois à la date du dépôt de dossier si naissance hors France métropolitaine (naissance à l'étranger)

➤ Si vous êtes réfugié(e) ou apatride

L'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides vous délivre un extrait conforme à votre certificat de naissance, valable durant trois mois et un certificat de coutume dont la durée de validité n'est pas limitée dans le temps.

OFPRA

201 rue Carnot – 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone : 01 58 68 10 10

☐ Si vous êtes étranger(e), tout document exigé par le pays de naissance

☐ **Certificat de coutume datée de moins de 6 mois**, en langue française, délivré par le consulat du pays étranger en France

☐ **Certificat de célibat ou de non-remariage, daté de moins de 6 mois**, délivré par l'autorité compétente dans le pays étranger lorsque la législation du pays le prévoit

☐ **Un certificat de non-pacs datant de – de 3 mois**, à la date du mariage, délivrés par le Ministère des Affaires Étrangères sur le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/obtenir-un-certificat-de-non-pacs>

☐ Toute autre pièce exigée par la loi du pays étranger

☐ Si vous êtes veuf ou veuve

La copie de l'acte de décès du précédent conjoint doit être jointe au dossier

Mariage du :

Entre :

et

☐ Si vous souhaitez faire un contrat de mariage

Fournir le certificat du Notaire qui a rédigé le contrat de mariage

☐ Si vous avez des enfants en commun

Produire une copie intégrale des actes de naissance datée de moins de 3 mois **et** le livret de famille

☐ Si besoin d'un interprète

Pour toute personne de nationalité étrangère qui ne maîtrise pas la langue française, la présence d'un interprète est obligatoire le jour de la célébration du mariage.

Voir sur le site : https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2024-07/affiche_experts_traducteurs_interpretes_2024.pdf

☐ Si vous êtes sous curatelle ou tutelle

La personne protégée par une mesure de **curatelle** peut se marier avec autorisation du curateur ou, à défaut, du juge.

La personne protégée par une mesure de **tutelle** ne peut se marier qu'après l'audition des futurs conjoints par le juge des tutelles et l'autorisation de ce dernier, ou du conseil de famille s'il a été constitué. Le cas échéant, le juge peut prendre avis auprès des parents et de l'entourage.

☐ Un justificatif de domicile, daté de moins de 3 mois en original aux noms et prénoms des futurs époux : taxe d'habitation, taxe foncière, impôts sur le revenu, assurance habitation, facture téléphone fixe, EDF, GDF, quittance de loyer

Attention : tout justificatif de domicile manuscrit est refusé.

☐ Si vous êtes hébergé

- L'attestation sur l'honneur (voir annexe) signée de la personne qui héberge
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de la personne qui héberge
- Un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte de résident) en original de la personne qui héberge
- Un justificatif de domicile au nom des futurs époux à l'adresse de l'hébergeant, émanant d'une administration ou d'un organisme public : sécurité sociale, impôts, préfecture.

A NOTER : Si vous souhaitez vous marier dans la commune du lieu de domicile de vos parents, vous devez fournir un justificatif de domicile au nom de vos parents accompagné de sa pièce d'identité.

Mariage du :
Entre :

et

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPOUX(SE)

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Profession :Retraité(e) ☐

Nationalité :Téléphone :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Avez-vous fait (ou faites-vous) l'objet d'une mesure de : Curatelle ☐ Tutelle ☐

Adresse complète :

.....

Depuis le :

Situation antérieure au mariage :

Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐

Depuis :

Fils/Fille de :

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Décédé(e) : oui ☐ non ☐

Profession :Retraité(e) ☐

Adresse complète :

.....

Et de :

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Décédé(e) : oui ☐ non ☐

Profession :Retraité(e) ☐

Adresse complète :

.....

Mariage du :
Entre :

et

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Né(e) le

À

Domicilié(e)

.....

M'engage à fournir en cas de modification d'état civil intervenue après le dépôt du dossier mariage, une copie intégrale rectifiée au service Etat Civil, et ce avant la cérémonie du mariage.

Je certifie avoir pris connaissance des peines auxquelles je m'expose en rédigeant une fausse déclaration.

Fait à Bouafle,

Le

Signature du déclarant

Mariage du :

Entre :

et

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

L'hébergeant doit fournir sa pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de – de 3 mois

Je soussigné(e) M. ☐ / Mme ☐

(NOM et Prénoms).....

.....

Né(e) le

À (Pays, Commune, Département).....

.....

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile

(Adresse complète)

.....

M. ☐/ Mme ☐

(Noms et Prénoms)

.....

Depuis le

Mariage du :
Entre :

et

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉPOUX(SE)

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Profession :Retraité(e) ☐

Nationalité :Téléphone :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Avez-vous fait (ou faites-vous) l'objet d'une mesure de : Curatelle ☐ Tutelle ☐

Adresse complète :

.....

Depuis le :

Situation antérieure au mariage :

Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐

Depuis :

Fils/Fille de :

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Décédé(e) : oui ☐ non ☐

Profession :Retraité(e) ☐

Adresse complète :

.....

Et de :

NOM (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre d'état civil) :

Décédé(e) : oui ☐ non ☐

Profession :Retraité(e) ☐

Adresse complète :

.....

Mariage du :
Entre :

et

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Né(e) le

À

Domicilié(e)

.....

M'engage à fournir en cas de modification d'état civil intervenue après le dépôt du dossier mariage, une copie intégrale rectifiée au service Etat Civil, et ce avant la cérémonie du mariage.

Je certifie avoir pris connaissance des peines auxquelles je m'expose en rédigeant une fausse déclaration.

Fait à Bouafle,

Le

Signature du déclarant

Mariage du :

Entre :

et

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

L'hébergeant doit fournir sa pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de – de 3 mois

Je soussigné(e) M. ☐ / Mme ☐

(NOM et Prénoms).....

.....

Né(e) le

À (Pays, Commune, Département).....

.....

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile

(Adresse complète)

.....

M. ☐/ Mme ☐

(Noms et Prénoms)

.....

Depuis le

Mariage du :
Entre :

et

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURES(ES) ÉPOUX(SES)

Contrat de Mariage : oui ☐ non ☐

Si oui, compléter les informations demandées ci-dessous :

Nom du Notaire :

Adresse complète de l'office notarial :

.....

Date de la signature du contrat :

Fournir le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage

Enfant(s) commun(s) : oui ☐ non ☐

Si oui, combien :

Autorisez-vous la parution de votre mariage dans le Bulletin Municipal :

 oui ☐ non ☐

Nombre d'invités prévus :

Échange d'anneaux : oui ☐ non ☐

Musique : oui ☐ non ☐

Mariage religieux : oui ☐ non ☐

Si oui, date et heure :

Mariage du :
Entre :

et

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Le nombre de témoins est de deux minimums et de quatre maximums.
Les témoins doivent être âgés de plus de 18 ans, comprenant et parlant la langue française.

Veuillez joindre la photocopie de leur pièce d'identité.

Les pièces d'identité devront être présentées le jour du mariage. Afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte de mariage, ces feuilles doivent être complétées lisiblement.

Témoïn 1	Témoïn 2
Nom :	Nom :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :

Témoïn 3	Témoïn 4
Nom :	Nom :
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :

Mariage du :
Entre :

et

Nous soussigné(e)s,

Époux(se)

NOM (en majuscules) :
Prénom(s) :

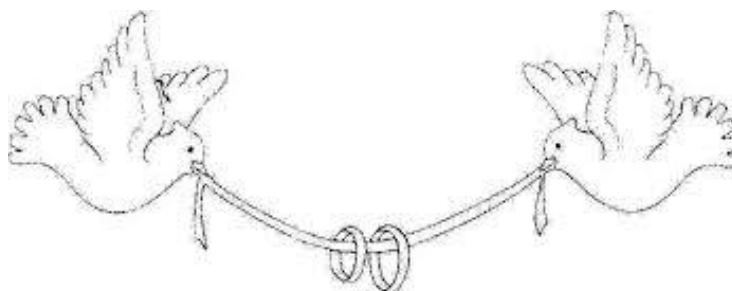
Époux(se)

NOM (en majuscules) :
Prénom(s) :

Certifions sur l'honneur, l'exactitude des renseignements figurant sur l'ensemble de ces documents.

Fait à : le :

Signatures :



Mariage du :
Entre :

et

➤ A NOTER

L'officier de l'état civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires au vu du dossier.

L'audition des futurs époux peut également être demandée par l'officier de l'état civil, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier que cette audition n'est pas nécessaire (article 63 du code civil).

Pour toute personne de nationalité étrangère qui ne maîtrise pas la langue française, la présence d'un interprète assermenté est obligatoire le jour de la célébration.

La liste des traducteurs et interprètes assermentés est consultable sur le site internet :

https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2024-07/affiche_experts_traducteurs_interpretes_2024.pdf

Note d'information

Pour être valable en France, sauf convention internationale contraire, tous documents délivrés à l'étranger, tels que le certificat de célibat ou de non-remariage et les copies intégrales d'acte de naissance doivent être :

1°/ légalisés par le consulat de France dans le pays étranger ou par le consulat étranger en France

2°/ accompagnés de leur traduction en langue française par un traducteur assermenté en France.

Voir la liste sur : https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2024-07/affiche_experts_traducteurs_interpretes_2024.pdf

La liste des pays pour lesquels une légalisation est nécessaire est consultable sur le site du Ministère des Affaires Étrangères :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>

Mariage du :
Entre :

et

Annexe

